

Józef Porayski-Pomsta<sup>1</sup>

## *Galicismes dans le polonais contemporain*

### 1. Observations préliminaires

Malgré l'origine des emprunts observés depuis une quinzaine d'années [cf. Smółkowa, 2000], les emprunts lexicaux à la langue française, dits « gallicismes », constituent, un témoignage des robustes liens culturels entre la Pologne et la France [cf. Porayski-Pomsta, 2001]. À l'heure actuelle, ne serait-ce qu'au motif de leur proximité formelle et sémantique par rapport au vocabulaire anglo-américain, et en tant que manifestation de l'internationalisation de la langue polonaise et de la globalisation [cf. Grybosiowa, 2003 : 174<sup>2</sup> ; Lubaś, 2005 : 66<sup>3</sup> ; Waszakowa, 2005], les emprunts au français sont remplacés dans le polonais contemporain par des anglicismes [cf. Smółkowa, 2000 : 54]. Toutefois, l'analyse des dictionnaires du polonais contemporain ne donne pas toujours de preuve de la domination des emprunts anglo-américains dans le polonais contemporain général. En effet, l'analyse du lexique d'origine étrangère regroupé dans le *Dictionnaire universel de la langue polonaise PWN* sous la direction de Stanisław Dubisz peut surprendre : les emprunts lexicaux de l'anglais ne représentent que 13,10% de l'ensemble des emprunts, derrière les emprunts au français (27,55%), au latin (19,90%) et à l'allemand (18,68%) [cf. Porayski-Pomsta, 2006]. Bien évidemment, la raison de cet écart, étonnant à première vue, entre le sentiment général des Polonais et les résultats de l'analyse est facilement explicable : en effet, en général, les dictionnaires ne reflètent pas l'ensemble du lexique d'une langue déterminée et d'habitude omettent dans

<sup>1</sup> (ndr) Professeur à l'Université de Varsovie, doyen de la Faculté des Lettres Polonaises.

<sup>2</sup> A. Grybosiowa [2003 : 174], réfléchissant sur les causes des influences de l'anglais sur le polonais contemporain, soutient entre autres que « Le choix du lexique d'origine anglaise est fait dans divers milieux, ne serait-ce que pour manifester son appartenance aux élites et souligner son caractère moderne. L'image d'un homme moderne manque de frein quant à l'emploi excessif des termes étrangers et à une rapide polonisation de ses éléments, au contraire, il y a satisfaction d'en être capable ».

<sup>3</sup> W. Lubaś [2005 : 66] soutient entre autres : « Les manifestations de la globalisation dans la création de la position nouvelle des langues sont actuellement bien visibles en Europe, principalement du fait d'une internalisation particulièrement expansive de l'anglais comme moyen de communication et source d'appellation de divers phénomènes civilisateurs, ce qui n'est pas une surprise. En effet, elle est due au rôle civilisateur (à ne pas confondre avec le rôle culturel) des pays (notamment les États-Unis d'Amérique) qui se servent de l'anglais comme d'un moyen de communication universelle couvrant tous les domaines de vie ».

leur registre les ressources lexicales qui, bien que présentes dans le langage des usagers d'une langue, ne sont que *in statu nascendi*.

La croissance observée du lexique d'origine anglaise ou absorbée par l'intermédiaire de l'anglais, même si ce phénomène n'est pas toujours enregistré par les récents dictionnaires du polonais, a fait disparaître le lexique plus ancien, d'origine grecque, latine, allemande ou française. Toutefois, confirmer l'existence de ce processus nécessiterait des études sur corpus. L'analyse des dictionnaires ne saurait être en l'occurrence qu'un point de départ pour ce genre d'études. Elle permet en effet de formuler des hypothèses relatives au problème traité. Voilà pourquoi j'ai résolu de traiter ici du problème des emprunts lexicaux à la langue française.

Dans cette présentation fondée sur l'analyse du *Dictionnaire universel de la Langue polonaise PWN* (ci-après : *Dictionnaire universel*), sous la direction scientifique de Stanisław Dubisz (*Dictionnaire Universel, 2003*) (notamment dans sa version électronique), je débattrai des questions suivantes : (1) la quantification des emprunts lexicaux au français dans le polonais contemporain général culturel, (2) la structure des emprunts au regard de : (a) la signification (b) la forme monophonématique.

## 2. Quelques remarques sur les relations linguistiques polono-françaises

Il y a contact linguistique entre deux langues dès lors que - comme le soulignent les études sur ce sujet [cf. ex. Mounin, 1974 ; Miodunka, 1995] - il existe une société utilisant dans un même temps et concomitamment deux langues, à ne pas confondre avec une société bilingue, laquelle se sert de deux langues pour des fonctions différentes. En l'espèce, outre le critère du bilinguisme nécessaire pour qu'il y ait contact linguistique, il est également tenu compte du critère territorial : deux langues sont présentes sur un même territoire et ont, dans une société bilingue, des fonctions semblables, bien qu'une des langues ait une portée plus large que l'autre<sup>1</sup>. Ce critère de territoire commun ne doit pas être négligé, car c'est lui qui, s'il est rempli, nous autorise à parler de réciprocité du contact au sein d'une société bilingue.

<sup>1</sup> Cette portée plus ou moins large est entendue dans son acception à la fois territoriale et sociale.

De deux langues restant en contact, il est rare qu'elles soient toutes les deux au même degré « donneuses » et « preneuses » dans leurs rapports communs. La langue la plus puissante<sup>1</sup> est davantage donneuse que preneuse et vice-versa : la langue la moins puissante est davantage preneuse. Nombreux sont les cas où une seule langue est donneuse et l'autre uniquement preneuse. Il en est ainsi pour la relation entre le polonais et le français : le français est donneur, alors que le polonais reste principalement preneur.

Les langues restent en contact grâce à leurs usagers. Le lieu, pour ainsi dire, de ce contact est situé dans l'esprit de tout usager bilingue. C'est là que surviennent, notamment lorsque les systèmes<sup>2</sup> se juxtaposent ou se complètent, des processus aboutissant à des influences à sens unique ou réciproques sur le plan du système lexical et grammatical. Les effets de ces influences mutuelles sont ensuite généralisés. Le degré et la portée de généralisation sont fonction du prestige de diverses personnes bilingues, auteurs ou simplement usagers des innovations linguistiques. Lorsque ces usagers bilingues sont plus nombreux et que leur prestige social est suffisamment élevé, la langue monte en puissance.

Ainsi, le contact linguistique peut être apprécié du point de vue socio- et psycholinguistique.

Les relations entre le polonais et le français entrent-elles dans le modèle de contact linguistique qui vient d'être défini ? Je n'en suis pas certain. Je préférerais parler en l'occurrence d'influences du français sur le polonais plutôt que d'un contact entre ces deux langues. Le français, jadis très répandu en Pologne et utilisé par certaines couches sociales dans la communication quotidienne, n'était jamais le fruit d'une acquisition naturelle dans un entourage naturel ; le français était toujours une langue étrangère et, en principe, acquise de manière propre aux langues étrangères, c'est-à-dire par un apprentissage organisé. En revanche, en France, le polonais, quoique parlé par des communautés d'immigrés polonais déjà intégrés, mais sans être une langue autochtone et ayant une

<sup>1</sup> « Puissance d'une langue », terme introduit dans la littérature polonaise par W. Miodunka (cf. Miodunka, 1999) désignant des caractéristiques de la langue telles que les fonctions de la langue ethnique, la force économique et le prestige de ses utilisateurs, le degré de vulgarisation de la langue, etc.

<sup>2</sup> À ce sujet cf. i. a. Porayski-Pomsta/Wierner, 1994.

« puissance » inférieure à celle du français [cf. Miodunka, 1990], n'a jamais atteint une position ne serait-ce que proche de celle des langues autochtones des minorités ethniques établies sur le territoire français<sup>1</sup>. Dès lors, les contacts linguistiques polono-français sont en grande partie à sens unique. Ceci est strictement lié au fonds, disons, culturel de la langue française, à la politique linguistique de l'État/des États où cette langue est employée et à la situation géographique et au rôle de cet État dans les échanges généraux. C'est pourquoi, étant donné ce manque de réciprocité des contacts, il est plus pertinent de parler d'influences de la langue française sur le polonais que de contacts linguistiques entre ces deux langues.

Les contacts linguistiques polono-français, entendus ici comme la connaissance du français par certains timoniers du vaisseau national<sup>2</sup>, remontent à une époque déjà lointaine, à savoir le XVI<sup>e</sup> siècle. La mode du français s'est imposée à la fin du règne des rois saxons et de celui de Stanislas Leszczyński, donc dans la première moitié du XVIII<sup>e</sup> siècle [cf. Klemensiewicz, 1976 : 346]. Cette mode qui n'a fait que s'amplifier jusqu'à la moitié du XIX<sup>e</sup> siècle a été diversement reçue par les contemporains et leurs descendants. N'oublions pas que la littérature polonaise des Lumières a critiqué et ridiculisé la gallomanie, considérée comme une preuve de superficialité, mais il faut citer également les jugements de deux illustres Polonais de l'époque qui exposent les raisons de cet énorme intérêt porté à la langue et à la culture françaises d'alors. Adam Kazimierz Czartoryski<sup>3</sup> disait à propos du charme du français et de la mode du français au XVIII<sup>e</sup> siècle : « [...] il fut difficile aux Polonais curieux par nature et toujours prêts à imiter, de ne pas saisir la langue de ce pays où les modes, l'humanité, la gentillesse et les sciences ont toujours été les premières en Europe », alors que le fondateur du Collegium Nobilium, Stanisław Konarski, qui dans son école avait réservé à la langue et à la littérature françaises une place de premier ordre, avait exprimé une idée importante, reflétant l'opinion que les penseurs polonais se faisaient du français : « Cette langue est pour nous ce que la langue grecque fut pour les Romains ». À l'époque des

<sup>1</sup> Il faut admettre que cette situation subit des changements constants, autant pour les langues des populations indigènes qu'immigrées ; la politique linguistique en France a subi et continue de subir des changements essentiels, en effet on observe une libéralisation plus poussée des initiatives en ce sens.

<sup>2</sup> En témoigne entre autres le compte rendu d'un Français, J.A. Thou, à propos des députés polonais envoyés à Paris pour chercher Henri de Valois [cf. Klemensiewicz, 1976 : 579 et 581].

<sup>3</sup> Ce même auteur a toutefois exprimé des opinions critiques sur l'étranger.

Lumières, sous le règne de Stanislas August Poniatowski, le français fut intégré au programme scientifique des écoles publiques et de l'enseignement à domicile. [cf. Klemensiewicz, 1976 : 578].

Cette situation n'a pas changé à l'époque des partages de la Pologne. Au contraire, le français, vu la situation politique en Europe, prit du poids. En Pologne, il fut cultivé dans les salons les plus raffinés. Cette mode extraordinaire du français ne commence à se ternir que dans la deuxième moitié du XIX<sup>e</sup> siècle [cf. Klemensiewicz, 1976 : 581] et malgré cela, le français demeure, derrière le russe, la deuxième langue employée sur les territoires occupés par la Russie, jusqu'au recouvrement de l'indépendance en 1918 [cf. Walczak].

Après 1918, la France devient le principal allié politique et militaire de la Pologne ressuscitée, avec pour effet un renforcement des contacts linguistiques polono-français. La langue française demeure très populaire dans les milieux polonais cultivés. La littérature, l'art et la culture français sont hautement appréciés par cette couche et représentent sinon un modèle à imiter, du moins une preuve de bon goût et de culture générale. Ceci vient à renforcer la position du français en Pologne.

À cela s'ajoute un élément nouveau dans les relations polono-françaises, à savoir la conclusion d'une convention entre la Pologne et la France<sup>1</sup> en vertu de laquelle les Polonais pouvaient s'installer en France et y exercer un travail rémunéré dans l'industrie et dans l'agriculture. C'est la conséquence manifeste d'une situation démographique difficile aussi bien en France qu'en Pologne : en France, après la Première Guerre Mondiale, le manque de main-d'œuvre est fortement ressenti (rappelons qu'il y eut un million et demi de morts, sans compter sept cent mille autres victimes qui succombèrent à leurs blessures et deux cent huit mille personnes frappées d'incapacité au travail) ; en Pologne, en revanche, notamment dans les zones rurales, il y a surpeuplement et chômage (entre 1919 et 1939 la population de la Pologne s'est accrue de sept cent mille personnes) [cf. Dzwonkowski, Śladkowski, 375]. Ainsi naît une nouvelle couche de la diaspora polonaise en France.

<sup>1</sup> La convention fut signée le 3 septembre 1919. L'émigration était organisée et collective [cf. Dzwonkowski, Śladkowski, 1992 : 375].

Tout comme au XIX<sup>e</sup> siècle, la France accueille ainsi les émigrés polonais qui y cherchent du travail et un refuge, mais aussi un lieu où agir en commun, comme en témoignent toute la période de la Seconde Guerre mondiale et pratiquement toute la période de l'après-guerre. Malgré cela, les contacts linguistiques du côté français sont quasi inexistantes et se restreignent à une quinzaine d'emprunts lexicaux, dans la plupart des cas à caractère matériel. Andrzej Siczkowski cite 12 *polonismes* (sur 60 slavismes en général)<sup>1</sup>. Du côté polonais, les contacts linguistiques polono-français sont très significatifs. Les penseurs des Lumières n'avaient pas tort de craindre les influences françaises, mais avec le recul, nous pouvons dire aujourd'hui que ces influences sont loin d'avoir été négatives : les emprunts, notamment lexicaux, se sont parfaitement assimilés au système polonais et l'ont incontestablement enrichi. Il s'agit d'emprunts aussi bien matériels qu'intellectuels [cf. Witaszek-Samborska, 1989].

L'influence du français sur le polonais est, si l'on peut dire, universelle. Elle est visible surtout dans le lexique. Mais elle est également très tangible dans la phonétique et la morphologie (notamment la dérivation lexicale) et dans la syntaxe (là, il s'agit notamment des idiolectes) [cf. Walczak, 1976]. Cette influence est en même temps très profonde comme en témoigne le nombre considérable de dérivés créés à partir des emprunts français, mais aussi l'importance des emprunts dans les dialectes. En voici quelques exemples : *uokard* (polonais général : akord) « accord », *uoroplan* (polonais général : aeroplan) « aéroplan », *otobus* (polonais : général autobus), *biurata* (polonais général : biurokrata), « bureaucrate », *karasela* (polonais général : karuzela), « carroussel », *faworyt* (polonais général) « favori, favorite », *kompinezon* (polonais général : kombinezon), « combinaison » [cf. Reczkowa, 1982].

<sup>1</sup> Dans son article « Mots d'origine slave en français » [Siczkowski, 1953], il en cite les suivants : *le hetman*, *la pospolite* 'dans l'ancienne Pologne : mobilisation générale', *le staroste* de 'starosta', *le voïvodie* de 'województwo', *la calèche* de 'kocz, kolaska' < 'kaptur', *la polonaise* de *polonus* 'la danse polonaise' (XVII<sup>e</sup>); *le vitchura* 'sorte de fourure', *le baba* de 'babka' [mot éternisé par la reine Marie le Bienfaisant, épouse de Louis XV (1725-68)], *la baba* 'femme bavarde, commère' [Larousse définit ce mot comme étant d'origine russe], *la polonaise* 'nouvelle acception : sorte de robe féminine' (XVIII<sup>e</sup>); *houra!* - emprunt au polonais et russe, *le krakus* 'sorte de cavalier', *la mazourka* 'nom d'une danse' > *mazourker* 'dancer la mazourka' > *mazourkeur* 'danseur de mazourka', *la polka-mazourka* 'nazwa tańca' (du XIX<sup>e</sup>); *le chapska* 'sorte de coiffure militaire à fond rectangulaire', *le bartsch* 'barszcz', *la polonaise* 'nouvelle acception : sorte de redingote'; *le polonais* 'fer à repasser aux bords arrondis'. Dans la première moitié du XX<sup>e</sup> siècle, A. Siczkowski n'a trouvé aucun terme polonais en français.

La force de cette influence peut se mesurer également au nombre considérable d'emprunts lexicaux après 1945, alors même que le français n'était plus aussi répandu qu'entre les deux guerres, pour des raisons idéologiques, mais aussi par manque d'enseignants. Bogdan Walczak en a relevé environ deux cent vingt [cf. Walczak, 1995], par exemple des termes comme : *apreski* « chaussures portées après le ski » <fr. après-ski ; *kaskader* « cascadeur » <fr. cascadeur ; *magistrala* <fr. « voie magistrale », *mini* « mini-jupe. Mini-robe » <fr. mini « -jupe », « -robe ».

### 3. Quantification des emprunts lexicaux du français

Dans le *Dictionnaire Universel*<sup>1</sup>, les emprunts lexicaux du français représentent 4614 articles. La domination des emprunts français est un héritage du XIX<sup>e</sup> siècle et de la première moitié du XX<sup>e</sup> siècle, lorsque l'influence du français sur le polonais était très importante. Le dictionnaire universel du polonais n'enregistre en règle générale que le lexique général, avec une prédominance du lexique commun pour tous les registres. On peut donc estimer que si ce dictionnaire avait enregistré une partie plus importante du lexique de divers sociolectes : professionnels, langage des jeunes, registre familier (au sens qui est donné à ce terme par l'école de Varsovie), la part de l'anglais (et probablement celle du russe) serait plus importante et diminuerait celle des emprunts au français [cf. Porayski-Pomsta, 2006 ; 2007].

Les emprunts lexicaux au français ont été en bonne partie assimilés au système du polonais. Le nombre des formes assimilées, à savoir celles qui ont adopté la structure phonologique et grammaticale (flexionnelle et syntaxique) propre aux structures du polonais, servant en même temps de base à des dérivations lexicales créées, cette fois, sur la base de la langue polonaise, représentent un total de 4447 articles. Le nombre des emprunts français sous forme de mots originaux et des expressions - citations (=calques) est de 179.

<sup>1</sup> M. Witaszek-Samborska (1993) précise que les gallicismes dans les dictionnaires de quantification lexicale du polonais contemporain représentent 1857 articles, soit 16,6% de tous les emprunts (47,2% sont des emprunts directs, 52,8% des dérivés fondés sur ces emprunts).

Les emprunts lexicaux au français, en termes de quantité, sont visualisés au tableau 1.

|    | Emprunts lexicaux                  | Nombre | %     |
|----|------------------------------------|--------|-------|
| 1. | Emprunts assimilés                 | 4447   | 96,13 |
| 2. | Emprunts non assimilés (citations) | 179    | 3,87  |
| 3. | Total                              | 4626   | 100   |

Tableau 1. Le nombre total d'emprunts lexicaux au français.

Les formes assimilées correspondent dans la plupart à des mots auto-sémantiques : noms, verbes et adjectifs. Le tableau 2 reprend les données quantitatives :

|    | Formes assimilées | Nombre | %     |
|----|-------------------|--------|-------|
| 1. | Noms              | 3583   | 80,57 |
| 2. | Verbes            | 458    | 10,30 |
| 3. | Adjectifs         | 406    | 9,13  |
| 4. | Total             | 4447   | 100   |

Tableau 2. Emprunts lexicaux assimilés au système de la langue polonaise, répartis entre unités de lexique.

Voici les exemples des formes assimilées :

- 1) Noms :
  - a) le mot est prononcé approximativement suivant le modèle français : **abażur** <fr. « abat-jour », **garderoba** <fr. « garde-robe » ; la forme graphique polonisée sert de base à la prononciation en polonais, et, parallèlement, dans la perspective de la source étrangère les mots empruntés acquièrent des formes dont la structure morphologique est confuse (les mots cités sont en français des mots composés, ce qui est visualisé entre autres par la division entre les parties constitutives de ces termes et deux accents : **a-bażur**, **gard-rob**) ;
  - b) la prononciation est fondée sur le graphisme du mot français, cf. pl. **naturalista** <fr. « naturaliste », **afront** <fr. « affront » ;

- c) la prononciation de l'emprunt français est adoptée au système phonologique polonais, ex. *ambaras* <fr. « embarras » ; pl. [am-ba-ras] - fr. [ã<sup>m</sup>-ba-ra] ; *ankietować* <fr. « enquêter » : pl [an-kie-to-wać] - fr. [ã<sup>n</sup>-kë-te], *nacjonalista* <fr. « nationaliste » : pl. [na-cjo-na-li-sta] - fr. [na-sjo-na-list] ;
- d) l'assimilation grammaticale se traduit par le choix d'un modèle flexionnel adapté à l'emprunt, cf. *abandon* <fr., m.> *mors.* « désistement d'un bateau au profit de l'assureur », *m IV, D.* -u, *Ms.* ~nie, *blm.*, *agrafa* <fr. « agrafe » , f.> « une grosse agrafe décorative ayant la forme d'une agrafe utilitaire » ; *archit.* « motif décoratif en forme de boucle placée à l'endroit de juxtaposition des éléments de construction », *ż IV, CMS.* ~fie ; *lm D.* *agraf*, *absolutysta* <fr. « absolutiste », m.> « partisan de l'absolutisme », *m odm. jak ż IV, CMS.* ~yście ; *lm M.* ~yści, *DB.* ~tów.
2. Les verbes empruntés au français, nonobstant leur base française, sont formés régulièrement à l'aide du formant -ować, lequel est rajouté directement au thème du verbe français, cf. fr. *abonn-* + pl. -ować >pl. abonować ; fr. *adapt-* + pol. -ować >pl. adaptować ; fr. *enquêt-* + pl. -ować >pl. ankietować. Il en est de même pour les verbes ayant une structure analytique en français, qui prennent les formes -ować, cf. pol. *emablować* <fr. « faire l'aimable ».
3. Les adjectifs sont créés en polonais à partir de thèmes français, en principe, au moyen du suffixe -ny, élargi souvent au moyen des suffixes thématiques, ex. fr. *agress-* + pl. -yw - + -ny >pl. agresywny ; fr. *acrobat-* + pl. -ycz- + -ny >pl. akrobatyczny ; fr. *brut-* + pl. -al- + -ny >pl. brutalny ; fr. *dramat-* + pl. -ycz- + -ny >pl. dramatyczny.
4. Le lexique non assimilé par la langue polonaise. D'après les calculs, 179 emprunts au français ont conservé leur forme originale française. La forme de citation demeure valable pour les mots et expressions tels que : *aide-mémoire*, *ancien régime*, *à rebours*, *chargé d'affaires*, *charmant*, *charme*, *cinéma-vérité*, *esprit*, *étui*, *exposé*, *faux pas*, *femme fatale*, *fin de siècle*. Dans le polonais, ils prennent des acceptions différentes, comme illustré au tableau 3.

| Lp. | Formes non assimilées (citations)   | Nombre | %     |
|-----|---|--------|-------|
| 1.  | Mots ayant une signification substantive  | 95     | 53,07 |
| 2.  | Expression composés de plusieurs mots ayant la signification substantive, adjectivale, verbale ou pronominale | 39     | 21,79 |
| 3.  | Mots ayant une signification adjectivale  | 6      | 3,36  |
| 4.  | Mots ayant une signification complétive   | 2      | 1,11  |
| 5.  | Mots ayant une signification pronominale  | 1      | 0,56  |
| 6.  | Mots ayant une signification de particules  | 1      | 0,56  |
| 7.  | Mots et expressions ayant la fonction de formules de politesse  | 3      | 1,67  |
| 8.  | Abréviations et sigles  | 11     | 6,14  |
| 9.  | Parties constitutives de mots composés (formants dérivatifs)  | 21     | 11,73 |
| 10. | Total   | 179    | 100   |

Tableau 3. Emprunts lexicaux non assimilés au système de la langue polonaise (citations), répartis entre les catégories de signification qui leur sont associées.

### Polysémie des emprunts au français

La grande majorité des emprunts substantifs ont plusieurs significations. Le chercheur contemporain étudiant la langue polonaise sera donc intéressé à la stratification des emprunts en fonction de leur signification. Des calculs grossiers et préliminaires<sup>1</sup> permettent de déduire que : (1) **le vocabulaire général (commun à tous les registres)** correspond à **45%** de l'ensemble des gallicismes,

<sup>1</sup> Ces calculs sont difficiles car : (1) une bonne partie des emprunts a plusieurs acceptions en polonais (entre deux et dix), et de là, le nombre d'acceptions ne correspond pas, chose évidente, à celui des articles dans le dictionnaire, (2) il est parfois très difficile de juger si une signification est spécialisée ou générale ; les plus grandes difficultés viennent des lexèmes dotés du qualificateur *książk.* (=littéraire), lesquels par leur nature appartiennent à un lexique général, mais en même temps, étant donné leur portée contextuelle limitée, ils peuvent être considérés comme un vocabulaire spécialisé, cf. p. ex. *aport 2. Książk.* « en occultisme : objet transporté par des forces surnaturelles pendant des séances de spiritisme », vs. *Autostrada książk.* « large route à plusieurs voies à croisements à plusieurs niveaux, destinée au trafic automobile de grande vitesse », (3) Le *Dictionnaire universel* n'enregistre pas toujours le passage du vocabulaire spécialisé au vocabulaire général, cf. p. ex. *Adrenalina* - la présentation de l'article ne parle que de son acception spécialisée, cf. *biochem.* « Hormone sécrétée par la glande médullosurrénale, qui règle la teneur des sucres dans le sang, utilisé comme remède ... » alors qu'il ne fait pas de doute que ce mot est employé également en polonais général, cf. p. ex. *Padrénaline a monté, (il y a eu de l'adrénaline).*

(2) le **vocabulaire officiel** (littéraire, médiatique), vocabulaire officiel, spécialisé (lié aux différents domaines de la science et de la technique), vocabulaire pathétique, poétique, historique et mots sortis de l'usage - 52%, (3) **vocabulaire courant non-officiel** - 3% [cf. *Dictionnaire Universel* 1, XIX].

Ces données illustrent un recul progressif des gallicismes en polonais. À en croire à l'analyse du *Dictionnaire Universel*, on n'en est qu'au stade initial. L'absence d'analyse des autres dictionnaires de la langue polonaise et des études sur le corpus ne permet pas de vérifier cette thèse. Néanmoins, il semble que ce processus est bien plus avancé, comme en témoigne la faible représentation du vocabulaire courant non-officiel : 371 sur environ 10 000 acceptations de mots d'origine française enregistrés dans le *Dictionnaire Universel*<sup>1</sup>, soit 3,71% de l'ensemble des acceptations. Il semble qu'on peut classer comme vocabulaire non-officiel ces lexèmes qui portent une acception figurée. Leur nombre est de 267, soit 2,67%. Au total donc, le potentiel du vocabulaire non-officiel peut être estimé à 6,38%. Des données détaillées sont présentées dans le tableau 4 :

| Lp.          | Acceptations classées en fonction des qualificatifs du Dictionnaire Universel | Nombre     |
|--------------|---|------------|
| 1.           | <i>péj.</i> (péjoratif)   | 18         |
| 2.           | <i>cour.</i> (courant)  | 11         |
| 3.           | <i>pop.</i> (populaire)   | 294        |
| 4.           | <i>fig.</i> (figuré)  | 267        |
| 5.           | <i>région.</i> (régional)   | 4          |
| 6.           | <i>scol.</i> (scolaire)   | 2          |
| 7.           | <i>vulg.</i> (vulgaire)   | 2          |
| 8.           | <i>plai.</i> (plaisanterie)   | 55         |
| <b>Total</b> |   | <b>653</b> |

Tableau 4. Vocabulaire non-officiel.

<sup>1</sup> Les articles pourvus d'un qualificatif comptent 7072 acceptations. Je suppose (à vérifier) que les articles sans qualificatifs ont en plus environ 3000 acceptations. J'admets ainsi que le nombre total d'acceptations atteint 10 000.

En même temps, parmi les emprunts au français, il y a beaucoup de vocabulaire officiel. La majorité des mots dans ce groupe d'emprunts est représentée par ceux qui sont pourvus du qualificateur *książkowe* (*livresque*), soit environ 45%, le vocabulaire commun représente environ 40% de cette catégorie lexicale, les 5% restants correspondant à des emprunts à signification figurée et sociolectale.

Le vocabulaire officiel et spécialisé originaire de la langue française se rapporte à des domaines de civilisation, liés aux différentes sphères d'activité humaine, telles que la médecine, l'anthropologie, l'archéologie, l'architecture, l'astronomie, l'économie, comme l'illustre le tableau 5 :

| Vocabulaire spécialisé |  |        |
|------------------------|--|--------|
|                        | Signification des abréviations du Dictionnaire universel | Nombre |
| 1.                     | <i>anat.</i> (anatomie, anatomique)                      | 14     |
| 2.                     | <i>anthrop.</i> (anthropologie, antropologique)          | 17     |
| 3.                     | <i>arch.</i> (archaïsme, archaïque)                      | 12     |
| 4.                     | <i>archéol.</i> (archéologie, archeologique)             | 6      |
| 5.                     | <i>archit.</i> (architecture)                            | 58     |
| 6.                     | <i>astron.</i> (astronomie, astronomique)                | 3      |
| 7.                     | <i>bancaire</i> (banques, bancaire)                      | 42     |
| 8.                     | <i>bibliot.</i> (bibliothéconomie, bliblithéconomique)   | 5      |
| 9.                     | <i>biochim.</i> (biochimie, biochimique)                 | 41     |
| 10.                    | <i>biol.</i> (biologie, biologique)                      | 115    |
| 11.                    | <i>bureau.</i> (bureau, bureautique)                     | 3      |
| 12.                    | <i>buis.</i> ( affaires, commerce)                       | 1      |
| 13.                    | <i>bot.</i> (botanique)                                  | 75     |
| 14.                    | <i>constr.</i> (construction)                            | 30     |
| 15.                    | <i>chim.</i> (chimie, chimique)                          | 169    |
| 16.                    | <i>cirque</i> (cirque)                                   | 16     |
| 17.                    | <i>imprim.</i> (imprimerie)                              | 46     |

|     |   |      |
|-----|---|------|
| 18. | <i>édit.</i> (édition)                      | 37   |
| 19. | <i>écon.</i> (économie, économique)         | 143  |
| 20. | <i>électr.</i> (électrique)                 | 21   |
| 21. | <i>électron.</i> (électronique)             | 8    |
| 22. | <i>ethnogr.</i> (ethnographie)              | 31   |
| 23. | <i>pharm.</i> (pharmacie)                   | 19   |
| 24. | <i>philat.</i> (philatélie, philatélique)   | 1    |
| 25. | <i>film.</i> (film, cinématographie)        | 89   |
| 26. | <i>filosz.</i> (philosophie, philosophique) | 144  |
| 27. | <i>phys.</i> (physique)                     | 135  |
| 28. | <i>génét.</i> (génétique)                   | 6    |
| 29. | <i>géod.</i> (géodésie, géodésique)         | 8    |
| 30. | <i>géogr.</i> (géographie)                  | 48   |
| 31. | <i>géol.</i> (géologie, géologique)         | 108  |
| 32. | <i>mine.</i> (minier)                       | 6    |
| 33. | <i>comm.</i> (commerce, commercial)         | 34   |
| 34. | <i>hist.</i> (histoire, historique)         | 52   |
| 35. | <i>sidér.</i> (sidérurgie, sidérurgique)    | 2    |
| 36. | <i>inform.</i> (informatique)               | 43   |
| 37. | <i>équit.</i> (équitation)                  | 9    |
| 38. | <i>ling.</i> (linguistique)                 | 178  |
| 39. | <i>cart.</i> (relatif aux jeux de cartes)   | 31   |
| 40. | <i>ferrov.</i> (ferroviaire)                | 11   |
| 41. | <i>cosmét.</i> (cosmétique)                 | 31   |
| 42. | <i>comptab.</i> (comptabilité)              | 4    |
| 43. | <i>litt.</i> (littéraire)                   | 1824 |
| 44. | <i>culin.</i> (culinaire)                   | 58   |

|     |  |     |
|-----|--|-----|
| 45. | <i>méd.</i> (relatif à la profession médicale)   | 21  |
| 46. | <i>forest.</i> (forestier)                       | 5   |
| 47. | <i>log.</i> (logique)                            | 41  |
| 48. | <i>aviat.</i> (aviation)                         | 33  |
| 49. | <i>chasse</i> (chasse)                           | 13  |
| 50. | <i>mar.</i> (marin)                              | 1   |
| 51. | <i>maçon.</i> (de maçonnerie)                    | 5   |
| 52. | <i>math.</i> (mathématiques)                     | 70  |
| 53. | <i>méd.</i> (relatif à la médecine)              | 233 |
| 54. | <i>météor.</i> (météorologie, météorologique)    | 24  |
| 55. | <i>métrol.</i> (métrologie, métrologique)        | 11  |
| 56. | <i>minér.</i> (minéralogique)                    | 43  |
| 57. | <i>mar.</i> (maritime - industrie, navigation)   | 52  |
| 58. | <i>mus.</i> (musicologie, musique)               | 154 |
| 59. | <i>scient.</i> (sciences)                        | 47  |
| 60. | <i>num.</i> (numismatique)                       | 11  |
| 61. | <i>Sout.</i> (soutenu)                           | 6   |
| 62. | <i>paléont.</i> (paléontologie, paléontologique) | 3   |
| 63. | <i>pédag.</i> (pédagogie, pédagogique)           | 12  |
| 64. | <i>pathét.</i> (pathétique)                      | 8   |
| 65. | <i>poét.</i> (poétique)                          | 3   |
| 66. | <i>péj.</i> (péjoratif)                          | 18  |
| 67. | <i>polit.</i> (politologie, politique)           | 167 |
| 68. | <i>pop.</i> (populaire)                          | 11  |
| 69. | <i>cour.</i> (courant)                           | 294 |
| 70. | <i>presse</i> (presse)                           | 3   |
| 71. | <i>jur.</i> (juridique)                          | 149 |
| 72. | <i>fig.</i> (figuré)                             | 267 |

|              |  |             |
|--------------|--|-------------|
| 73.          | <i>psych.</i> (psychologie, psychologique)                                 | 90          |
| 74.          | <i>publ.</i> (relatif aux médias)  | 80          |
| 75.          | <i>radio.</i> (radiophonie, radiotechnique, radiophonique, radiotechnique) | 28          |
| 76.          | <i>région.</i> (régionalisme, régional)                                    | 4           |
| 77.          | <i>rél.</i> (science de religions, de religion)                            | 99          |
| 78.          | <i>agric.</i> (agriculture)  | 28          |
| 79.          | <i>pêche</i> ( terme de pêche)   | 8           |
| 80.          | <i>abbrév.</i> (abréviation)   | 8           |
| 81.          | <i>sociol.</i> (sociologie, sociologique)                                  | 42          |
| 82.          | <i>sport</i> (sport)   | 106         |
| 83.          | <i>stomat.</i> (stomatologie)  | 4           |
| 84.          | <i>théâtre</i> (science du théâtre, théâtre)                               | 90          |
| 85.          | <i>techn.</i> (technologie, technique)                                     | 335         |
| 86.          | <i>télé.</i> (télévision, télévisuel)                                      | 18          |
| 87.          | <i>scol.</i> (scolaire)  | 2           |
| 88.          | <i>urb.</i> (urbanisme)  | 10          |
| 89.          | <i>officiel</i> (officiel)   | 221         |
| 90.          | <i>vét.</i> (vétérinaire)  | 7           |
| 91.          | <i>text.</i> (textile)   | 54          |
| 92.          | <i>milit.</i> (militaire)  | 156         |
| 93.          | <i>vulg.</i> (vulgaire)  | 2           |
| 94.          | <i>zool.</i> (zoologie, zoologique)  | 92          |
| 95.          | <i>zootechn.</i> (zootechnique)  | 23          |
| 96.          | <i>plais.</i> (plaisanterie)   | 55          |
| 97.          | <i>navig.</i> (terme de voile, de navigation maritime et fluviale)         | 26          |
| <b>Total</b> |  | <b>7027</b> |

Tableau 5. Vocabulaire spécialisé dans le *Dictionnaire Universel*.

Ceci confirme en même temps que les emprunts au français se limitent pour une bonne part au lexique général et spécialisé. Nous n'analysons pas les formes de mots créés à la suite de ces emprunts en polonais. Cette analyse nous permettrait de conclure que ces formations représentent un nombre relativement important du lexique polonais, dans divers registres et styles de cette langue.

### Conclusion

Les emprunts à la langue française nécessitent des études plus approfondies que celles que j'ai pu présenter dans ce bref exposé dont on peut tout de même tirer plusieurs conclusions importantes :

1. Le vocabulaire d'origine française est richement représenté dans le polonais d'aujourd'hui. Cette abondance se manifeste sous deux formes : un très grand nombre d'articles dans le *Dictionnaire Universel*, et, comme nous venons de le voir, la polysémie de ce lexique.
2. La plupart des emprunts ont une forme adaptée au système du polonais. Les formes non assimilées, revêtant la forme de citations, sont relativement peu fréquentes et ont un caractère littéraire.
3. L'adaptation du lexique des formes lexicales au système de la langue polonaise se fait sur la base du répertoire préexistant et plutôt limité, mais néanmoins systématisé, des instruments phonologiques et morphologiques.
4. Une place non négligeable parmi les emprunts au français est celle des formants dérivatifs.
5. L'étude des emprunts aux langues étrangères fondée sur les dictionnaires généraux de la langue française doit être étendue aux dictionnaires spécialisés et de corpus. Ceci donnerait une image plus complète de l'importance et des fonctions de ce type de vocabulaire dans le polonais.

Abréviations (non définies dans le texte) :

Fr. Français  
 Pl. Polonais  
 r.ż. - féminin  
 f. féminin  
 m. masculin

**Bibliographie :**

1. Grybosiowa A., 2003, *Rola języków uniwersalnych w polszczyźnie*, [w] tejsze : « Język wtopiony w rzeczywistość », Wyd. UŚl., Katowice, pp. 169-175.
2. Lubaś W., 2005, *Zmieniać czy ulepszać polską politykę językową*, [w :] S. Gajda, A. Markowski, J. Porayski-Pomsta (red.), « Polska polityka komunikacyjnojęzykowa wobec wyzwań XXI wieku », Dom Wydawniczy « Elipsa », Warszawa, pp. 60-73.
3. Porayski-Pomsta J., 2001, *Contacts linguistiques polono-français au XX<sup>e</sup> siècle*, [in :] « Lorraine-Pologne hier et aujourd'hui ». Actes du Colloque de Varsovie (9-10 mai 2000), sous la réd. de D. Knysz-Tomaszewska et I. Zatorska, Varsovie, pp. 73-82.
4. Porayski-Pomsta J., 2006, *Słownictwo pochodzenia obcego w « Uniwersalnym słowniku języka polskiego » pod red. S. Dubisza*, « Poradnik Językowy » 2006, z. 4, pp. 58-69.
5. Smółkowa T., 2000, *Leksyka w początkowym okresie przemian ustrojowych. Rodzaje zmian*, [w :] « Słownictwo współczesnej polszczyzny w okresie przemian », pod red. Jana Mazura, Wyd. UMCS, Lublin, pp. 51-58.